

## BUREAU DU 14 DECEMBRE 2021 à Isigny-sur-Mer

Secrétaire de séance : Jean-Michel GREEN

### DÉLIBÉRATION

**B 2021/15 Finances locales – Décisions budgétaires – Attribution d'une subvention de l'État pour l'animation du projet de reconversion de la tourbière de Baupthe**

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 14 décembre 2021 à Isigny sur Mer, sous la présidence de Françoise LEROSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail le 7 décembre 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

#### Étaient présents :

*Avec voix délibérative*

##### Pour le Conseil régional

Pascal MARIE, Marianne ROZET

##### Pour les Conseils départementaux

Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF, Françoise LEROSIGNOL, Hervé MARIE, Patrick THOMINES

##### Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche),

##### Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint- Sauveur-Villages), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges)

#### Étaient excusés :

##### Pour le Conseil régional

Malika CHERRIERE, Jean ANTOINE, Valérie LAISNEY, Florence MAZIER

##### Pour les Conseils départementaux

Martine LEMOINE

##### Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin),

##### Pour les communes

Aurélien MARION (Apeville)

#### Étaient également présents :

*Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*

Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, Denis LETAN, Jean-Baptiste WETTON, Anthony LAURENT

Soit un quorum de 16 membres sur 23.



**B 2021/15 Finances locales – Décisions budgétaires – Attribution d'une subvention de l'État pour l'animation du projet de reconversion de la tourbière de Baupte**

Conformément aux orientations stratégiques figurant dans le rapport du CGAAER et du CGEDD publié en Juillet 2021, la Préfecture de la Manche impulse un projet concerté de reconversion de la tourbière de Baupte. Le Parc est sollicité pour le pilotage et la coordination de cette mission, s'inscrivant dans les perspectives d'arrêt de l'exploitation de la tourbe et des pompages liés à cette exploitation, en 2026.

Le projet a pour objet de concilier les objectifs suivants :

- protéger la zone humide, qui présente un intérêt majeur en raison de sa biodiversité et de ses fonctionnalités écologiques, notamment pour la séquestration du carbone ;
- accompagner les agriculteurs et les autres usagers concernés à s'adapter aux évolutions du marais, tout en conduisant un véritable projet agricole visant à conserver et valoriser une agriculture d'élevage extensif en zone humide, favorable à la conservation du site ;
- faire émerger un projet de valorisation territoriale du site, dans son environnement plus vaste des marais du Cotentin et du Bessin, qui permette de combiner l'ambition scientifique, que représente la conservation et la renaturation de la tourbière et une valorisation de ses patrimoines naturels et culturels, au travers d'une offre de tourisme de nature cohérente avec le territoire du PNR.

Le Ministère de la Transition Ecologique propose d'octroyer au Parc une subvention de 150 000 € pour financer le recrutement, pendant 3 ans, d'un ingénieur en charge de l'animation de cette mission. Cette aide se traduira par une convention, en cours de rédaction, qui précise les objectifs de travail partagés entre les différents partenaires du dossier et le cadre d'intervention du Parc.

En outre, une étude foncière sera menée pour évaluer la situation agricole sur l'emprise de la zone impactée par l'activité de la carrière de tourbe et la fin des pompages, et proposer des modalités d'accompagnement des exploitations concernées.

Jean-Baptiste WETTON, responsable du pôle « Biodiversité et ressources en Eau », présente le contexte de la tourbière de Baupte - marais de Gorges et notamment l'impact de la remontée du niveau des eaux sur le parcellaire agricole. Au 31 décembre 2026, à la fin de l'arrêté préfectoral d'exploitation de la carrière, les terres agricoles seront totalement ou partiellement ennoyées.

Depuis dix ans, plusieurs tentatives pour imaginer un devenir à ce site ont été engagées sans qu'un accord ait été trouvé entre les acteurs locaux.

Cette zone présente par ailleurs un intérêt écologique majeur et constitue une biodiversité ornithologique tant pour les espèces nicheuses que pour les grands migrateurs et dispose d'un potentiel de valorisation en terme de tourisme de découverte.

Une réunion avec le Préfet de la Manche et les différents acteurs en lien avec le projet a eu lieu le 13 décembre 2021 à Saint-Lô. Cette réunion visait à préparer le protocole d'accord relatif à la reconversion de la tourbière avec l'ensemble des signataires (Préfet, Conseil départemental de la Manche, Chambre d'agriculture, Communauté de communes de la Baie du Cotentin et Côte Ouest Centre Manche, Agence de l'Eau Seine Normandie, Pnr MCB) et à **définir le cadre de la mission d'animation qui est proposée au Parc** suite à la mission des inspecteurs qui s'est déroulée en 2021.

Les inspecteurs ont proposé une méthode de travail et un calendrier. Trois conditions préalables de réussite ont été identifiées par la mission :

- Adopter, comme horizon de travail, l'arrêt d'exploitation de la tourbière en 2026 ;
- Œuvrer à un projet de reconversion de la tourbière de Baupte
- Confier le pilotage de l'animation de la démarche au PNR

La réunion avec le Préfet met en avant une demande de la profession agricole qui est de trouver les moyens de maintenir une gestion des niveaux d'eau au-delà de 2026 afin de permettre aux exploitations agricoles de s'adapter dans de bonnes conditions.

Plusieurs élus du Bureau font part de leurs inquiétudes :

- du manque d'information entre l'entreprise et l'ASA de la Douve sur les pompages (périodes, débits) qui influencent le niveau d'eau de la Sèves,
- de l'impact à terme de la remontée des niveaux pour les propriétaires et gestionnaires de marais comme le syndicat du Bauptois les communes concernées (Auvers, Baupte, Gorges, Le Plessis-Lastelle, Montsenelle et Terre-et-Marais), des problèmes de SAU à venir pour les exploitants...
- de l'inquiétude du financement de la mission d'animation prévue, sur 3 ans uniquement, et après ?

**Le protocole de partenariat sur les objectifs et moyens** sera présenté au comité syndical du Parc en janvier. Il prévoit aussi une gouvernance du projet où l'ensemble des communes des marais de Gorges et le syndicat du Bauptois auront toute leur place.

Le rôle du Parc est bien d'être un animateur du projet de reconversion, les résultats de la démarche dépendront de la mobilisation des signataires du protocole. Le Parc ne pourra pas, notamment, être tenu responsable de la situation hydraulique consécutive à l'arrêt des pompages par l'entreprise en 2026.

Le projet souhaité, post 2026, de maintien d'une gestion de l'eau pour permettre aux exploitation agricoles de s'adapter dépendra d'aspects réglementaires (autorisation), financiers (prise en charge des pompages, entretien des équipements, temps agent) et organisationnels (maîtrise d'ouvrage) qui ne dépendront pas du Parc.

Dans cette attente le Bureau est amené aujourd'hui à se prononcer sur une demande de subvention auprès du Ministère de la Transition Écologique permettant de financer un agent dédié au dossier sur une période de 3 ans.

**Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :**

- **SOLLICITE** la subvention du Ministère de la Transition Écologique,
  - **AUTORISE** la présidente à signer l'ensemble des documents afférents à l'octroi de cette subvention.
- ADOPTÉ à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme  
*Transmis en préfecture le 4 janvier 2022*

Françoise LEROSIGNOL  
*Présidente du Parc naturel régional  
des Marais du Cotentin et du Bessin*

**PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS  
DU COTENTIN ET DU BESSIN**  
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137  
Saint-Côme-du-Mont  
50500 CARENTAN-LES-MARAIS  
Tél. 02 33 71 61 90 - [info@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:info@parc-cotentin-bessin.fr)